

ALERTE PRESSE

Incendie de l'usine Lubrizol :

Les entreprises de travaux agricoles de récolte à l'arrêt complet

Suite à l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen le 26 septembre dernier, l'Etat a annoncé le 30 septembre l'indemnisation totale des agriculteurs de Seine-Maritime, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Nord dont les activités d'ensilage, de récolte de pommes de terre, de betteraves, etc. sont désormais interdites. Mais quid des entreprises de travaux agricoles dont l'activité s'arrête net ?

Paris, le 2 octobre 2019 – « *La FNEDT tient à exprimer toute la solidarité des entrepreneurs de travaux agricoles avec la population touchée par cette catastrophe et partage l'inquiétude des agriculteurs sinistrés depuis jeudi dernier* », déclare Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

La profession s'alarme du chômage technique soudain des entreprises de travaux agricoles et de leurs salariés. Les arrêtés préfectoraux d'interdiction de récolte de l'herbe, du maïs ensilage, des betteraves et des pommes de terre impactent en effet les agriculteurs comme les ETA* : les premiers réalisant l'activité de production et les seconds les travaux agricoles. « *La perte de chiffre d'affaires pour les ETA s'élève à 7 000 euros par jour et par machine de récolte. Que vont devenir ces entrepreneurs et leurs salariés ?* », s'interroge Gérard Napias, avant de regretter que « *la mobilisation du dispositif d'activité partielle des salariés pour les entreprises est totalement insuffisante* ». Les entrepreneurs demandent ainsi une indemnisation totale de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'incendie

Aux côtés des agriculteurs, il y a des dizaines de machines de récolte à l'arrêt dans les entreprises de travaux agricoles et des milliers d'hectares à récolter à ce jour dans les 206 communes rurales concernées sur 5 départements.

*ETA : entreprises de travaux agricoles

Pour tout renseignement - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Mathilde Lehoux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - mlehoux@agence-rdn.com

A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 97 000 salariés permanents et occasionnels réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. 265 000 agriculteurs (60 % des exploitations agricoles françaises) font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).